



UNION NATIONALE DES SYNDICATS
D'ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE **CGT**

14-16 rue des Lilas 75019 Paris
tél. 01 42 02 30 80
mél : contact@snam-cgt.org
site : www.snam-cgt.org

Reprendre, mais pas quoi qu'il en coûte

Le ministère de la culture a rassemblé aujourd'hui pour la première fois le bureau du Conseil National des Professions du Spectacle en présence de médecins issus du Centre Médical de la Bourse (CMB - organisme de médecine du travail du secteur du spectacle) lors d'une réunion consacrée à la reprise de l'activité dans le secteur musical.

Un projet de document contenant des préconisations à l'usage des professionnels alliant problématiques d'accueil du public et de santé au travail a été discuté par les participants. Ce document a vocation à être rapidement finalisé puis diffusé.

En ce qui concerne la pratique instrumentale en ensemble, le contenu du document sera complété par les médecins qui entendent notamment s'appuyer sur les conclusions de plusieurs études étrangères. S'agissant tout particulièrement des instruments à vent ou des chœurs, les connaissances sont encore sujettes à débat. Ce travail devra aboutir à des préconisations d'ici une dizaine de jours selon les médecins du CMB qui en sont chargés.

Parallèlement l'organisation d'employeurs qui regroupe les ensembles et les maisons d'opéra, Les Forces Musicales, annonce aujourd'hui travailler à une étude en collaboration avec la chambre syndicale de la facture instrumentale.

Pourtant, sans attendre les conclusions de tous ces travaux, on annonce ici et là avoir repris le travail et certains concerts se tiennent déjà.

Nous appelons les représentants du personnel à la plus grande prudence lorsqu'ils sont consultés par leurs directions sur la reprise immédiate du travail. Lorsque les études seront publiées, au sein des CSE et des CHSCT, lorsqu'ils seront consultés, il appartiendra aux élus du personnel, en collaboration avec les médecins du travail sur place, de décliner au cas par cas les préconisations nationales en fonction des lieux de travail.

Les représentants des artistes, dont la mission commande prudence et vigilance, ne sauraient être tenus pour responsables des retards dans la reprise du travail. La responsabilité en revient au ministère de la culture qui a tardé à réunir simultanément organisations syndicales d'artistes, organisations professionnelles de la musique et médecins spécialistes.

Le SNAM-CGT et ses implantations syndicales partout en France se tiennent à la disposition des musiciennes et musiciens qui se trouveraient en difficulté face à leur employeur à propos des conditions dans lesquelles ils reprennent le travail.

Quelques jours de décalage pour la reprise de l'activité sont moins néfastes au secteur musical que la perte de confiance du public qu'entraînerait la propagation de la maladie lors d'un concert.

Paris, le 29 mai 2020